Image not found or type unknown

# Mère sous curatelle associative.

Par **Audrey62_2010**, le **24/09/2010** à **19:07**

Bonsoir, je vous contacte pour un renseignement, ma mère étant sous curatelle avec une association, je voudrai savoir si je suis en droit de demander au notaire, qui a procédé à la séparation des biens de mes parents divorcés, de m'envoyer par courrier le relevé de compte, précisant les sommes débitées du montant du chèque versé par mon père, suite à un rachat de soulte et à une prestation compensatoire.

Je vous remercie de votre réponse et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sentiments les plus distingués.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés